

Conseil communal de Lausanne

17H18

Initiative : interpellation urgente
Titre : Coupes cantonales, chutes communales ?
Initiant-e(-s) : Séverine GRAFF

Le Conseil d'État vaudois prévoit 305 millions d'économies supplémentaires en 2026, s'ajoutant aux 79 millions déjà décidés en 2025. Votées ces prochaines semaines, ces coupes budgétaires toucheraient des services essentiels comme l'accueil des enfants, les transports publics, ou l'action sociale. Cette interpellation urgente interroge les conséquences de ce plan d'austérité pour Lausanne, notamment sur les prestations publiques et les finances communales.

Le mercredi 24 septembre, le Conseil d'État vaudois a présenté sa proposition de budget 2026, nécessitant 305 millions de mesures d'économie, qui viennent s'ajouter aux 79 millions d'économie déjà décidées en 2025 au titre des mesures d'assainissement et qui sont reconduites sur 2026. Si l'ensemble de ces mesures d'économies devaient être acceptées par le Grand Conseil, des coupes budgétaires affecteraient directement des prestations essentielles à la population et concerneraient des domaines essentiels à la vie communale.

Ces mesures d'austérité entraîneront donc des répercussions immédiates sur les politiques locales, notamment à Lausanne. Les coupes annoncées dans les secteurs de l'accueil de jour des enfants, des transports publics, de l'action sociale, de la santé, des Hautes écoles de l'asile et des églises risquent de compromettre l'accès aux prestations pour de nombreux Lausannois. Par ailleurs, l'État prévoit d'augmenter la contribution de solidarité des communes, ce qui mettrait encore davantage sous pression les finances locales. Enfin, la baisse des salaires des employés de l'État de Vaud affaiblira leur pouvoir d'achat. C'est l'ensemble du service public qui est mis à mal.

Le groupe socialiste, le groupe Vert et le POP, soucieux de garantir l'accès aux prestations pour la population lausannoise, de favoriser la conciliation entre vie familiale et professionnelle, de défendre les travailleurs-ses du service public et de maintenir une politique ambitieuse en matière de transition écologique, s'inquiètent des effets de ces mesures sur la Ville de Lausanne.

Dès lors, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Accueil de jour des enfants

L'État finance l'accueil de jour des enfants en versant à la Fondation pour l'accueil de jour un montant de plus de 100 millions annuels correspondant à 25% de la masse salariale du secteur. La baisse annoncée de deux points du taux de subventionnement de l'État à la FAJE, passant de 25% à 23% de la masse salariale, pour une économie de 10 millions environ, toucherait particulièrement Lausanne, qui est en tête des grandes villes en matière de places en crèche.

- La Municipalité sait-elle si les réserves de la FAJE sont suffisantes pour absorber cette réduction potentielle, et si oui pour combien de temps ?
- Si oui, la Municipalité a-t-elle obtenu de la FAJE une garantie du maintien du niveau de subvention aux réseaux ?
- À défaut, ces mesures impacteront-elles les salaires du personnel, les tarifs facturés aux parents ou le taux d'encadrement des structures d'accueil ?

Conseil communal de Lausanne

2. Effets fiscaux des mesures cantonales

L'État prévoit une réduction de l'impôt sur les gains immobiliers pendant deux ans, pour économiser 39 millions. Cette mesure va-t-elle affecter les recettes communales lausannoises ? Si oui, dans quelle proportion ?

La Municipalité a-t-elle été impactée par les mesures du frein à l'endettement activées au printemps 2025 qui seront reconduites en 2026 (« pérennisation des mesures LAFin 2025 » ? Et si oui, pour quel montant ?

La baisse du salaire des fonctionnaires de 0,7% et la non-indexation va entraîner une baisse des recettes fiscales. La Municipalité peut-elle chiffrer le manque à gagner ?

3. Transports

Si les mesures proposées étaient acceptées par le Grand Conseil, le Conseil d'État renoncerait aux facilités tarifaires (subventionnement des abonnements de transports publics pour les jeunes et les aînés) pourtant inscrites dans le Plan climat vaudois et le programme de législature.

- Cette décision remet-elle en cause la politique lausannoise de subventionnement des abonnements de transports publics ?

Par ailleurs, concernant la réduction de 5 millions de la subvention aux travaux routiers, quel coût supplémentaire Lausanne devra-t-elle assumer pour ses routes pour réaliser les travaux planifiés en 2026 ?

4. Santé

Les coupes prévues toucheraient massivement le CHUV et Unisanté, deux structures clés pour la santé communautaire et la prévention, mais également les Réseaux Santé Vaud et le financement des EMS.

- Est-ce que le dispositif bas seuil de la Ville de Lausanne serait touché ?
- Quelles seraient les conséquences pour les consultations accessibles à la population lausannoise ?
- Des réductions horaires ou des fermetures de services seraient-elles envisagées sur le territoire communal ?

5. Hautes écoles

Les Hautes écoles vaudoises (Unil, HES, HEP) subiraient une réduction de 22 millions, en plus des coupes fédérales, alors que les étudiant·es sont déjà confronté·es des hausses des taxes d'études.

- Comment la Municipalité évalue-t-elle l'impact de ces mesures sur l'attractivité de Lausanne comme pôle de formation et de recherche ainsi que sur l'accès aux études ?
- Quelles actions envisage-t-elle pour soutenir les étudiant·e·s précarisé·e·s par une hausse des frais d'études ?

6. Asile

Les économies dans le domaine de l'asile passent par des fermetures de structures et des licenciements.

- Ces mesures auront-elles des répercussions sur les dispositifs d'accueil présents à Lausanne ?

Conseil communal de Lausanne

- Ces mesures auront-elles un impact sur les offres de formation et d'intégration proposées par le BLI ?

Conclusion

Le Conseil communal déclare s'opposer aux mesures d'austérité annoncées par le Conseil d'État ce mercredi 24 septembre et invite la Municipalité à œuvrer afin de convaincre le Parlement d'y renoncer. Dans cette perspective, nous demandons à la Municipalité :

- Quelle est sa marge de manœuvre ou de négociation face aux mesures annoncées par le Conseil d'État et quelles démarches la Ville prévoit-elle pour s'opposer à ces mesures ?
- Quels seront les effets globaux de ce projet de budget 2026 sur les finances et les prestations communales ? Et quelles autres mesures pourraient impacter la Ville ?

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

[Cliquez ici pour saisir la conclusion](#)

Lausanne, le 30 septembre 2025
GRAFF

Mme Séverine



Signataire(s) :
Rigual Ilias Panchard

Bevenuti Romane


Neumann Sarah



Yusuf Kulmye



Christelle Rigual



J. Dupuis

Sargi Kajuncy
K. Sargi

Bonville / Kachan

